



Avis* sur le rapport 2-2 de l'Exécutif régional
**PAIR – Création d'un fonds d'investissement
pour les entreprises des filières agroalimentaires**

Rapporteur : Didier Michel

Synthèse du rapport de l'Exécutif régional

Ce rapport présente la proposition de mise en œuvre de la mesure 52 du Plan d'Accélération des Investissements Régionaux (PAIR), à savoir la création d'un fonds d'investissement dédié aux filières agroalimentaires. Ce fonds a vocation à investir dans les entreprises-clefs des filières agroalimentaires régionales, afin de :

- maintenir les centres de décision en région,
- préserver la structuration des filières en évitant la prédation par des acteurs ayant d'autres intérêts,
- investir dans une logique de moyen terme "capital patient" et de constitution de tour de table avec les acteurs régionaux.

Cet outil, à la fois offensif et défensif, doit permettre de renforcer les initiatives structurantes, le développement des filières et l'ancrage territorial des entreprises.

Le fonds interviendra à différents stades de développement de ces entreprises cibles.

Il est proposé la création d'une société régionale de co-investissement, dotée de fonds exclusivement régionaux, dont l'associée unique sera la Région Bourgogne-Franche-Comté.

La dotation initiale sera de 3,5 millions d'euros. À moyen terme, le montant total du fonds pourrait être de 15 millions d'euros.

Le ticket minimum d'investissement est fixé à 150 000 euros.

Avis du CESER

Le CESER salue l'initiative de création d'un fonds d'investissement en faveur des entreprises des filières agroalimentaires. Elle répond à une demande très forte des acteurs du secteur, depuis de nombreuses années. Comme il est rappelé dans le cadre stratégique de ce rapport, elle est également cohérente avec les préconisations formulées dans le rapport d'autosaisine du CESER "Gouvernance des entreprises : comment garder la main régionalement ?", adopté en octobre 2020.

Le CESER comprend que le choix se soit porté sur le secteur agroalimentaire, très implanté sur le territoire régional. Ce type de dispositif pourrait néanmoins être dupliqué, à l'avenir, pour d'autres filières stratégiques.

Il est proposé de créer une gouvernance avec trois instances conseillées dans leurs missions par une société de gestion agréée. Nous relevons notamment la constitution d'un Comité d'engagement, composé d'acteurs de la sphère économique et des filières agroalimentaires, publics ou privés, dont le rôle sera d'émettre un avis motivé sur chaque projet d'investissement. Cette instance devrait accueillir en son sein des organismes tels que Bpifrance et la Banque de France. Par ailleurs, même si nous avons conscience du caractère confidentiel des projets qui lui seront soumis, il nous semblerait pertinent que ce Comité puisse également s'ouvrir à d'autres acteurs, experts sur les champs sociétaux (RSE) et environnementaux, afin d'élargir son regard.

Ce fonds comme tous ceux qui seront créés doit être porteur pour l'avenir de la région dans les domaines économiques, sociaux, environnementaux. Les choix faits doivent s'inscrire dans le sens de l'intérêt général et du bien commun qui dépassent l'intérêt particulier de chaque filière et secteur. Le CESER préconise que, conformément à Préconisation N°1 de l'avis "Gouvernance et financement des entreprises", le Conseil régional mette en place un comité de pilotage stratégique qui regroupe tous les acteurs économiques, y compris les représentants de salariés. Il aura un rôle d'orientation, de suivi, d'évaluation, sur l'économie mais aussi sur les questions extra-financières et de RSE.

Nous notons que le ticket minimum d'investissement est fixé à 150 000 euros, une somme finalement assez modeste, au regard des investissements des entreprises concernées.

Le coût prévu pour gérer ce fonds est un élément important. Il est impératif de prévoir un pourcentage maximal pour limiter les effets d'aubaines des structures spécialisées dans la gestion de ce type de fonds.

En conclusion, le CESER souhaite pouvoir disposer d'un suivi annuel de ce dispositif.

Vote du CESER : adopté à la majorité des suffrages exprimés - 6 abstentions - 1 contre.

*** AVIS qui intègre l'amendement proposé par la CFDT (ajout du paragraphe suivant) adopté en séance à la majorité des suffrages exprimés - 15 abstentions - 6 contre :**

"Ce fonds comme tous ceux qui seront créés doit être porteur pour l'avenir de la région dans les domaines économiques, sociaux, environnementaux. Les choix faits doivent s'inscrire dans le sens de l'intérêt général et du bien commun qui dépassent l'intérêt particulier de chaque filière et secteur. Le CESER préconise que, conformément à Préconisation N°1 de l'avis "Gouvernance et financement des entreprises", le Conseil régional mette en place un comité de pilotage stratégique qui regroupe tous les acteurs économiques, y compris les représentants de salariés. Il aura un rôle d'orientation, de suivi, d'évaluation, sur l'économie mais aussi sur les questions extra-financières et de RSE."

Déclarations :

Patricia Dabère au nom de la CFDT,

La CFDT se félicite de la création de ce fonds pour deux raisons :

- Cette mesure reprend la préconisation N° 6 de notre autosaisine d'octobre 2020 intitulée "Gouvernance et financement des entreprises".
- Dans d'autres régions (AURA, Pays de la Loire) la CFDT se positionne comme partenaire financier et apporte des fonds.

C'est forte de ses engagements que la CFDT questionne aussi cette décision :

- Dans l'exposé des motifs, rien ne permet de lire les raisons du choix de ce secteur plutôt que d'autres ? Certes l'emploi dans le secteur compte 80 000 salariés, mais d'autres secteurs et filières sont bien plus importants. Quels éléments de comparaison avec ces autres secteurs ? Ce choix mérite d'être explicité. La CFDT souhaite que la réflexion sur les fonds d'investissement et la mise en place se poursuivent avec d'autres secteurs de l'économie.
- Dans les attendus de ce rapport, rien n'est dit sur les enjeux fondamentaux et stratégiques. Ce fonds comme tous ceux qui seront créés doit être porteur pour l'avenir de la région dans les domaines économiques ET sociaux ET environnementaux. Pour la CFDT, la Région doit préciser très rapidement quel type d'économie, quel type de secteur de l'agroalimentaire, elle veut soutenir et développer.
- Dans l'avis du CESER d'octobre 2020, la 1^{ère} préconisation cerne la gouvernance stratégique économique régionale. Nous constatons que les organes de pilotage de ce fonds cultivent fortement l'entre-soi, des professionnels du secteur. Rien ne garantit que les choix faits s'inscriront dans le sens de l'intérêt général et du bien commun qui dépassent l'intérêt particulier de chaque filière, secteur. Le Conseil régional doit mettre en place un comité de pilotage stratégique qui regroupe tous les acteurs économiques, y compris les représentants de salariés qui semblent oubliés. C'est en ce sens que la CFDT propose un amendement à notre avis.

La CFDT votera cet avis si l'amendement est intégré.

Marie-Odile Coulet, au nom de la CGT,

Comme dans toute intervention publique dans le monde économique, la CGT pose un certain nombre d'exigences préalables. Comme l'accord régional sur l'éco-conditionnalité des aides régionales, nous pensons qu'il est indispensable qu'un contrôle a priori sur les dossiers et a posteriori sur la concrétisation des projets soit respecté. Dans le cas spécifique de la filière agroalimentaire, nous sommes dans une région avec des groupes mondiaux mais aussi un tissu de petites PME. La cible mériterait d'être définie plus précisément ainsi que des critères sociaux et environnementaux forts. En effet, entre les luttes pour les salaires dans le groupe Lactalis à Lons et les sujets de pollution des nappes issues de l'élevage pour la production du comté, les accompagnements par des fonds Régionaux doivent être lucides, exigeants et contrôlés.

Sous la réserve de ces compléments, la CGT votera l'avis présenté et soutiendra l'amendement de la CFDT.

Jean-Gabriel Schamelhout, au nom de la filière bois,

La CFDT a expliqué sa proposition d'amendement et plus particulièrement les mots "intérêt général" et "bien commun". Il a pour ce dernier lu l'explication donnée par Monsieur Latour. À cet égard, nous avons eu les mêmes propos hier lors d'une réunion de la Commission Territoires-Environnement qui se tenait à Bibracte-Mont Beuvrais concernant la forêt.

Si je partage cette explication quand on parle de l'eau, du soleil, de l'air, je m'interroge sur l'utilisation de ce propos quand on parle de l'entreprise et d'autant plus quand on aborde du renforcement de ses fonds propres via la création d'un fonds d'investissement régional.

Je voterai par conséquent contre cet amendement.

Martine Esther Petit, au nom de la FNE BFC,

Dans le cadre de cet amendement, le CESER préconise que, conformément à la préconisation N°1 de l'avis "gouvernance et financement des entreprises", le Conseil régional mette en place un comité de pilotage stratégique qui regrouperait tous les acteurs économiques, y compris les représentants de salariés.

FNE BFC demande que, dans le cadre de la création de cette instance, il soit également désignés des experts en matière environnementale.

Sous cette réserve, FNE BFC votera cet amendement.